

Formation en transport de matières dangereuses

UN MEILLEUR ENCADREMENT EST NÉCESSAIRE

Par Bernard Gauthier

Révélation-choc. Il est possible d'obtenir un certificat de transport de matières dangereuses simplement en répondant à quelques questions sur Internet. Et le tour est joué. N'importe qui peut répondre aux questions en se faisant passer pour un chauffeur. Ce constat surprenant vient de Bernard Parker, directeur de formation au Centre de formation en matières dangereuses (BRP Consultants). Après la terrible tragédie survenue sur la Métropolitaine cet été, bien des questions sont soulevées à l'endroit de Transports Canada.

Tout le monde se souvient de l'accident d'un camion-citerne rempli de diesel qui a pris feu sur l'autoroute 40 le 9 août dernier. Un mort et six blessés. Quelle est la cause ? L'accident aurait-il pu être évité ? Est-ce que la formation des camionneurs est suffisante pour éviter qu'une telle tragédie ne se reproduise ? Voilà autant de questions qui se posent. Tous les intervenants interrogés se disent consternés et horrifiés.

La Sûreté du Québec mène toujours son enquête avec l'aide du Centre de formation en transport de Charlesbourg (CFTC). « Étant donné que des employés du centre travaillent conjointement avec des enquêteurs de la SQ pour connaître les causes de l'accident, vous comprendrez que je me garde un droit de réserve », indique Eddy Vallières, directeur au CFTC.

Formation en ligne

Selon Bernard Parker du Centre de formation en matières dangereuses, l'industrie est mal préparée. Les cours ne sont pas tous de la même qualité et les heures de formation varient d'un endroit à l'autre. Les exigences en termes de sécurité ne sont pas suffisantes, dit-il.

« Dans le cadre aussi complexe que le transport de matières dangereuses, l'Internet n'a pas sa place. En seulement quelques clics, n'importe qui peut obtenir son certificat. Or, nous n'offrons pas ce type de cours en ligne. Nous considérons que ce n'est pas la bonne façon de préparer les camionneurs. »

Même réaction chez ERGC Canada. L'obtention d'un certificat en ligne fait sourire André Thibeault, enseignant.

« Quant à moi, ça ne vaut pas un rond. Nous ne savons pas qui donne la formation. Le cours est-il reconnu ? Ici en salle de cours, nous avons un programme bien établi reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). Nous abordons tous les points et les élèves sont sensibilisés à ce qui est enseigné. Ça donne une notoriété. »

Transports Canada doit faire plus

En 2002, Transports Canada a révisé en profondeur sa réglementation sur le transport des matières dangereuses. D'autres mises à jour ont suivi au cours des années suivantes. Mais il y a un hic : le volet formation n'a jamais été touché. La responsabilité revient à l'employeur de s'as-

surer que tous ses camionneurs soient bien formés. Or, sur le terrain, ce n'est pas tout à fait ce qui se présente, selon Samuel Boisvert, vice-président réglementation, CFT Canada.

« Demain matin, n'importe qui peut se lever et prétendre qu'il a les compétences pour transporter des produits dangereux. Il n'y a aucune validation des connaissances du formateur, aucune accréditation, c'est complètement bar ouvert. Bien que plusieurs entreprises prennent la formation très au sérieux en faisant appel à des formateurs professionnels, certains camionneurs sont formés n'importe comment. Et en ce sens, je serais porté à blâmer Transports Canada pour son laxisme. »

Parmi les critères que Transports Canada devrait appliquer pour l'obtention d'un certificat, Bernard Parker dit qu'une formation adéquate est non seulement requise pour le transporteur, mais aussi pour l'expéditeur.

« L'expéditeur est le premier et le plus important maillon dans la chaîne pour préparer une expédition conforme. Le rôle du camionneur est de valider que tout soit conforme. Ce que nous enseignons aux camionneurs, c'est de vérifier la liste de contrôle et le

respect des exigences par rapport à la loi et d'inspecter les produits selon ce qui est indiqué sur le document, dont les informations d'urgence. »

Meilleure formation qu'autrefois

Selon le Centre de Formation en Transport Routier (CFTR) à Mirabel, il est clair que les chauffeurs sont mieux préparés qu'autrefois et que les entreprises investissent beaucoup en formation.

« Ça fait 22 ans que j'enseigne, et je dirais que depuis deux ans, les entreprises sérieuses forment leur personnel à tous les niveaux, dont la conduite préventive. Il y a eu une grosse amélioration par rapport aux années antérieures. Est-ce que les derniers accidents majeurs vont entraîner plus de formation ? Je ne pourrais dire. Il est trop tôt pour se prononcer. Mais je peux vous garantir que les entreprises pétrolières assurent un suivi étroit auprès de leurs chauffeurs en termes de formation », affirme Pierre Aubin, enseignant au CFTR.



Pierre Aubin, enseignant, CFTR

« En seulement quelques clics, n'importe qui peut obtenir son certificat »

- Bernard Parker, directeur de formation, Centre de formation en matières dangereuses (BRP Consultants)

Le CFTR donne une formation de 4 heures sur le transport des matières dangereuses. Selon Eddy Vallières du CFTC, la formation de base au Québec est plus élaborée qu'ailleurs au pays. Elle est reconnue dans l'industrie. « Le Québec a un programme qui fait l'envie des autres provinces en termes de formation de transport. »

Le diplôme d'études professionnelles (DEP), qui inclut une formation de 18 heures sur les matières dangereuses, est l'un des programmes les plus longs en formation de base. Cette formation n'est pas obligatoire, mais souvent exigée des transporteurs lors de l'embauche d'un camionneur.

André Thibeault de ERGC Canada est catégo-

rique : l'industrie en fait déjà beaucoup, bien qu'il y ait possibilité de faire mieux.

« Ce qui m'indispose davantage, ce sont les entreprises qui donnent à forfait le transport des matières dangereuses. Les chauffeurs sont-ils bien formés ? Ces entreprises sont-elles aussi rigoureuses du point de vue de la sécurité ? »

Mesures correctives à venir ?

Est-ce que Transports Canada révisera sa réglementation et ses exigences en formation pour le transport de matières dangereuses ? Personne ne sait vraiment. Mais des discussions préliminaires sont en cours pour mettre sur pied un comité de révision sur la formation des chauffeurs.

« Je fais partie de ce comité. Nous avons eu des échanges téléphoniques. C'est tout. La suite des choses est à venir, mais pour quand ? Je ne saurais dire », précise Samuel Boisvert de CFT Canada.

Bernard Parker de BRP Consultants a déjà participé à une séance de travail avec Transports Canada sur l'état de la formation des camionneurs. L'entreprise qui forme quelque 2 000 camionneurs par année estime qu'une réévaluation majeure est à prévoir et que rien d'autre ne peut remplacer la formation face-à-face.

« Nous souhaitons que les choses bougent d'ici deux ans. Toutefois, j'ai la ferme conviction que Transports Canada commence à démontrer un intérêt à encadrer plus étroitement cette industrie. Nous leur avons fait part de nos suggestions. C'est à suivre. »

Et comment peut-on s'assurer que Transports Canada prendra les dispositions nécessaires pour améliorer la sécurité ? André Thibeault de ERGC Canada estime qu'un suivi constant est nécessaire.

« Je crois beaucoup à l'intervention du gouvernement pour la vérification, la surveillance et les capacités des chauffeurs. Nous ne sommes jamais assez trop prudents et la seule façon pour y parvenir est d'appliquer une sanction. »

SAVIEZ-VOUS QUE :

Le Centre de formation en transport de Charlesbourg (CFTC) travaille conjointement avec les enquêteurs de la SQ pour connaître les causes de l'accident du camion-citerne sur l'autoroute Métropolitaine le 9 août dernier ?



Cours sur les matières dangereuses, BRP consultants

À l'heure actuelle, le renouvellement de la carte pour le transport de matières dangereuses s'effectue tous les trois ans. C'est la réglementation de Transports Canada qui l'exige. Cependant, il existe une grosse lacune selon Samuel Boisvert.

« Il n'y a aucune présence d'inspecteurs de Transports Canada sur le terrain. L'application de la loi est tout simplement absente du décor. »

Ce certificat renouvelable vérifie les compétences des chauffeurs sur les dangers inhérents à la manutention et au transport des matières dangereuses. ❖



Samuel Boisvert, vice-président réglementation, CFT Canada

Centre de Formation en Transport Routier (CFTR) : <http://www.formationcftr.com>

Centre de formation en transport de Charlebourg (CFTC) : <https://cftc.qc.ca>

Centre de formation en matières dangereuses (BRP Consultants) : <http://www.brpconsultants.com>

CFT Canada : <http://www.cftcanada.com>

ERGC Canada : <http://ergc.ca/formations/transport-matieres-dangereuses>

12 MOIS PIÈCES & MAIN-D'ŒUVRE

GARANTIE NORD-AMÉRICAINE

TRUCKPRO

KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ

VOUS ÊTES COUVERTS!

PARTOUT EN AMÉRIQUE DU NORD

Notre garantie est maintenant honorée dans plus de **1 100 centres de services au Canada et aux États-Unis!** Une première au Canada pour un réseau de centres de services en réparation de véhicules lourds!

La garantie couvre les **pièces et main-d'œuvre pour une période de 12 mois, kilométrage illimité!**

Pour plus de détails sur notre programme de garantie et connaître nos centres de services participants, consultez notre site internet. www.truckpro.ca

TRUCKPRO

Suivez nous sur facebook